

COMMUNE DE BRAIVES

BUDGET PARTICIPATIF : ANNEE 2023-2024

GRILLE D'EVALUATION DES PROJETS RECEVABLES A DESTINATION DU COMITE DE SELECTION

CRITERES DE RECEVABILITE :

1. Le dossier a-t-il été déposé dans les délais ?	OUI	NON
2. Le porteur de projet est-il valable comme visé à l'article 3 du règlement ?	OUI	NON
3. Le porteur de projet est une personne morale ; le PV prenant acte de la volonté de se porter candidat et désignant la personne de référence de l'instance décisionnelle est-il annexé au formulaire de candidature ? OU Le porteur de projet est une association de fait ou un comité de citoyen ; le formulaire a-t-il été signé par au moins 5 citoyens domiciliés à des adresses différentes mais toutes au sein de la commune de Braives et le représentant identifié ?	OUI	NON
4. Le projet respecte-t-il la localisation telle que prévue à l'article 4 du règlement ?	OUI	NON
5. Le projet est-il d'intérêt général ?	OUI	NON
6. Le projet présente-t-il un caractère durable ?	OUI	NON
7. Le projet précise-t-il le choix du type de projet selon l'article 10 du règlement ?	OUI	NON
8. Le budget du projet ne dépasse-t-il pas 25% du budget total investi annuellement par la Commune ?	OUI	NON
9. Le budget présente-t-il un caractère réaliste et suffisamment précis par rapport à la description des investissements ou des dépenses matérielles ?	OUI	NON

10. Le budget ne propose-t-il pas des dépenses de fonctionnement ?

OUI

NON

11. Le projet répond-il à au moins un des objectifs du PCDR repris ci-dessous ?

Cochez les cases quand le projet répond à l'objectif :

- Renforcer la biodiversité en quantité et en qualité par la préservation de biotopes variés et la création de liaisons entre ceux-ci (couloirs écologiques)
- Renforcer la gestion intégrée du cycle de l'eau et préserver la Meuhaigne
- Renforcer les caractéristiques locales par l'aménagement des espaces publics et la mise en valeur du patrimoine bâti et naturel
- Préserver les villages braivois en veillant à l'équilibre entre densification de l'habitat et maintien des espaces aérés.
- Animer la vie dans les villages et soutenir les associations, le bénévolat et les initiatives citoyennes par la création de lieux propices à la rencontre (Infrastructures).
- Soutenir la qualité de vie par le développement de services adaptés aux habitants qui favorisent la connexion entre les individus et qui répondent à l'évolution démographique et l'évolution des technologies (structures)
- Connecter la commune et les citoyens par la mise en place de moments et d'espaces de rencontre réels et aussi virtuels
- Changer les comportements afin de dépasser l'objectif de la Convention des maires à l'horizon 2030 : diminution de 30% des émissions des gaz à effet de serre, diminution de 30% de la consommation énergétique et en augmentant de 30% la production d'énergie à partir de sources renouvelables.
- Sensibiliser aux modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle
- Développer de nouvelles formes d'habitat qui répondent aux défis du futur : durabilité, mixité sociale et générationnelle
- Favoriser l'emploi local par la création d'infrastructures et de structures innovantes
- Innover en matière de tourisme durable afin de devenir une destination incontournable
- Créer des alternatives à l'intensification des pratiques agricoles en soutenant la filière agricole locale qui tient compte de la qualité de vie des agriculteurs, de la demande des consommateurs pour les produits locaux et de son impact sur l'environnement.

Pour être sélectionné, le projet doit avoir 100% de **OUI**, aux questions posées ci-dessus.

Voici la liste des projets sélectionnés et soumis au vote des citoyens en ligne ou sous format papier à l'administration communale du 1^{er} au 30 mai 2023 dans la mesure où le montant des projets recevables dépasse le montant alloué par la commune.